

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°27/2022

**OBJET : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE
POLICE 2022**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	20
Excusés :	7
Pouvoirs :	7
Votants :	27

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjointe,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN Lydie CHRETIENNOT, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Marc MONIER

PROCURATIONS : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Daniel DIB qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Bruno DEPOORTERE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN, Céline VERSACE qui a donné pouvoir à Nadège ISOARDO, Marc MONIER qui a donné pouvoir à Vincenzo MARCIANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Président du Conseil Départemental, a communiqué les procédures relatives aux aides financières au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022.

Monsieur le Maire **propose** :

- 1) D'acquérir un radar pédagogique
- 2) De procéder à des travaux de mise en sécurité Chemin de la Treille
- 3) De procéder aux marquages aux sols des chemins suivants :

-  Route du village
-  Chemin des Basses Treilles
-  Parking de covoiturage et Parking des Mûriers
-  Rond-point des cyclistes
-  Route de Gourdon
-  Chemin de l'Hubac
-  Parking des Cerisiers
-  Parking de la crèche
-  Voie d'accès Intermarché
-  Chemin de Camp de Tende
-  Chemin du Ranch / Picholines
-  Divers arrêts de bus
-  Chemin du Plan de Clermont
-  Chemin des Colles
-  Chemin du Riou Merlet
-  Chemin N/D du Brusç
-  Chemin du Cabanon

Monsieur le Maire propose également le plan de financement suivant :

	Acquisition radar pédagogique	Mise en sécurité Chemin de la Treille	Marquage au sol	TOTAUX HT
Coût estimé des dépenses	2 000.00 € HT	40 000 € HT	9 830.00 € HT	51 830.00 € HT
Subvention du Conseil Départemental	-			
CASA (Aide exceptionnelle)	-			
SENAT enveloppe parlementaire	-			
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE sollicité 30 %	600.00 €	12 000.00 €	2 949.00 €	15 549.00 € HT
Part communale sur fonds propres	1 400.00 € HT	28 000.00 € HT	6 881.00 €	36 281.00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations ci-dessus proposées,
APPROUVE le coût des dépenses ci-dessus,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 5 JUIN 2022
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 5 JUIN 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

